

# PROJET DE LOI DE SANTÉ

# DÉMOLITION

## DES DROITS DES PATIENTS

Refuser la loi de santé, c'est garantir le maintien de votre liberté d'accès à une médecine de qualité basée sur les dernières données acquises par la science et non imposée par les considérations économiques du moment. **DR JÉRÔME MARTY, PRÉSIDENT DE L'UFML**

DU 24 AU 31 DÉCEMBRE :  
ARRÊT D'ACTIVITÉ DES MÉDECINS

LA LOI  
DE SANTÉ EN  
DIX POINTS

1. Création d'une médecine aux ordres qui mènera à la perte de liberté des patients.
2. Remplacement du système solidaire par un système de soins proportionnel aux revenus des patients.
3. Imposition d'un lien de subordination entre médecin et financeur qui engendrera une médecine aux ordres d'intérêts non motivés par le soin.
4. Négation des droits des patients à accéder librement à la médecine dont ils relèvent.
5. Atteinte du secret médical par la transmission des données médicales des patients sans leur autorisation, tout au long de leur transfert.
6. Ce qui attend le patient demain : fin de la liberté de choix de son médecin traitant et mise en place d'un système de quota.
7. Fin de la possibilité de choix de son secteur d'hospitalisation par la destruction de l'hospitalisation privée.
8. Construction d'une médecine caporalisée et « automatisée », avec des patients standardisés, mesurés et encadrés.
9. Augmentation des tarifs de contrats de complémentaires santé pour des garanties plus faibles, avec nécessité de recours aux sur-complémentaires.
10. Accentuation des déserts médicaux par la destruction de la médecine libérale.

L'UFML est une association loi 1901, dont les buts sont la défense de la liberté de l'indépendance et de la responsabilité individuelle des médecins. Indépendante de tout syndicat et parti politique, l'UFML est la représentation de tous : médecins de ville, médecins d'établissements public ou privé (tous secteurs tarifaires et de tout exercice) et internes, soit plus de 4500 professionnels de santé adhérents.



[www.ufml.fr](http://www.ufml.fr)